

MODIFICATION N^o 7 – 2 mai 2019

CCC projet 104246 – Lunettes de vision nocturne et accessoires - Jamaïque

1. L'annexe A (Tableaux de prix de l'équipement) sera supprimée en totalité et remplacée par le libellé figurant à l'annexe 1 de la Modification N^o 7.
2. Conformément à l'article 7.7 (sous Évaluation) de la section 1 (Instructions à l'intention des répondants), la CCC accepte l'équipement de remplacement suivant :

ARTICLE 1: LUNETTES DE VISION NOCTURNE

Nom	Fabricant
DTNVG-14	ACTinBlack Luxembourg
Theon NYX LW	Theon Sensors
NVLS EVO Bino V	NVLS

ARTICLE 2: FIXATION SUR CASQUE

Nom	Fabricant
Theon NYX Mount Assembly (ensemble de fixation NYX de Theon)	Theon Sensors
Cadex Low Profile Flip up mount (fixation rabattable à profil bas Cadex)	Cadex

ARTICLE 3: LASER

Nom	Fabricant
NVLS ATBL-3B	NVLS

* **REMARQUE** : Les répondants doivent clairement indiquer à l'annexe A (Tableau de prix de l'équipement) tout équipement de remplacement proposé et fournir son nom, son numéro de pièce ou de modèle, son fabricant et son prix en dollars canadiens.

3. Remplacer l'article 4.1 (sous Demande de renseignements) de la section 1 (Instructions à l'intention des répondants) :
 - 4.1 Les demandes de renseignements ou de précision doivent être reçues au plus tard le 2 mai 2019 à 14 h (HAE).

par :

- 4.1 Les demandes de renseignements ou de précision doivent être reçues au plus tard le 6 mai 2019 à 14 h (HAE).

-FIN-

MODIFICATION N^o 7 – 2 mai 2019